



89 SG/11/GT2

Original : anglais
Avril, 2022

ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL

DE L'OIE SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS

1. La Présidente du Groupe de travail de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens (RAM), la Dre Tomoko Ishibashi, a présenté un aperçu des activités menées par le Groupe de travail depuis la dernière Session générale et des résultats de la réunion semestrielle du Groupe de travail qui s'est tenue du [26 au 28 octobre 2021](#) (Doc. 89 SG/11/GT2), ainsi que les principaux points ayant fait l'objet de discussions lors de la réunion la plus récente qui a eu lieu du 26 au 28 avril 2022, et dont le rapport n'est pas encore publié.
2. Le Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens a été créé par la Directrice générale, suite à la Résolution N°14 qui avait été adoptée lors de la 87^e Session générale de l'OIE. Depuis sa création, les réunions du Groupe de travail sont organisées deux fois par an, en avril et en octobre. Des sous-groupes sont en outre constitués pour traiter des questions spécifiques, lorsque le Groupe de travail juge cela approprié ; ces sous-groupes se réunissent plusieurs fois par an afin de préparer les discussions qui se tiennent lors de la réunion du Groupe de travail.

Le Groupe de travail propose des orientations et établit des priorités afin d'aider en particulier à la mise en œuvre de la Stratégie de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens et l'utilisation prudente des agents antimicrobiens, ainsi que des recommandations de la 2^e Conférence mondiale de l'OIE sur l'antibiorésistance et l'utilisation prudente des agents antimicrobiens, comme indiqué dans son [mandat](#), en s'appuyant sur les travaux réalisés antérieurement par le Groupe *ad hoc* de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens.

Les [membres du Groupe de travail](#) sont :

- la Dre Tomoko Ishibashi (Japon) (Présidente)
- Mme Barbara Freischem (Pays-Bas)
- le Dr Gérard Moulin (France)
- le Dr Stephen Page (Australie)
- le Dr Donald Prater (États-Unis d'Amérique)
- la Dre Fajur Sabah Al Saloom (Royaume de Bahreïn)
- le Prof Moritz van Vuuren (Afrique du Sud)

3. Le Groupe de travail a été tenu informé de la mise en place des structures de gouvernance mondiale en matière de résistance aux agents antimicrobiens, à savoir le One Health Global Leaders Group on antimicrobial resistance - GLG (Groupe de direction mondiale « Une seule santé » contre la résistance aux agents antimicrobiens), l'AMR Multi-Stakeholder Partnership Platform (Plateforme de partenariat multipartite contre la RAM - la Plateforme) et l'Independent Panel on Evidence for Action Against Antimicrobial Resistance (Groupe indépendant chargé d'examiner les données factuelles pour des mesures contre la résistance aux agents antimicrobiens). La mise en place de ces structures de gouvernance avait été recommandée par l'Interagency Coordination Group – IACG (Groupe spécial de coordination inter-institutions) sur la RAM.

Le rôle du GLG (<https://www.who.int/groups/one-health-global-leaders-group-on-antimicrobial-resistance>) consiste à assurer des fonctions de promotion et de conseil afin de veiller à ce que des mesures soient adoptées pour relever les défis que représente la résistance aux agents antimicrobiens. Le GLG a publié plusieurs déclarations et des notes d'information. Celles-ci mettent l'accent sur l'usage des agents antimicrobiens en santé animale et en production, ainsi que sur le financement de la riposte contre la RAM, et soulignent l'insuffisance des financements dans le secteur de la santé animale, ainsi que la nécessité de mieux comprendre le rôle que joue l'environnement dans le développement de la RAM. Le GLG travaille sur des indicateurs de performance essentiels pour ses actions. La Directrice générale de l'OIE est un des Membres d'office du GLG.

La future Plateforme, qui a bénéficié du soutien de la Quadripartite¹, a pour objet de rassembler différentes voix impliquées à l'interface homme, animal, plante et environnement (approche « Une seule santé »). La participation à la Plateforme sera ouverte aux représentants des gouvernements, aux agences des Nations Unies, aux organisations internationales, intergouvernementales et régionales, aux institutions financières internationales, à la société civile, aux organismes universitaires et de recherche, ainsi qu'au secteur privé, ce qui permettra d'améliorer l'accès des parties prenantes les unes aux autres. La Quadripartite a réalisé en 2021 une enquête en ligne visant à obtenir des retours d'information ayant trait à la Plateforme auprès de parties prenantes très variées. Le lancement de la Plateforme est actuellement prévu pour 2022 et dépend de l'obtention de financements complémentaires.

Le mandat du Groupe indépendant chargé d'examiner les données factuelles pour des mesures contre la résistance aux agents antimicrobiens a été transmis au Secrétaire général des Nations Unies en vue d'une décision ultérieure. Le Groupe indépendant ne sera pas lancé tant que le financement n'aura pas été obtenu.

4. Le Groupe de travail a été tenu informé des travaux menés par l'[Advisory Group of the Critically Important Antimicrobials for Human Medicine - AG-CIA](#) (Groupe consultatif sur les agents antimicrobiens d'importance critique en médecine humaine) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'AG-CIA a pour objet de revoir le champ d'application de la Liste OMS des agents antimicrobiens d'importance critique en médecine humaine, et de veiller à son harmonisation avec d'autres listes nationales, régionales et mondiales (telles que la *Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire*). L'AG-CIA est composé de six membres issus du secteur animal. L'OIE a un statut d'observateur au sein de ce Groupe consultatif.

Le Groupe de travail a été informé que la FAO travaille à l'élaboration d'une liste d'agents antimicrobiens considérés comme critiques quant à leur utilisation chez les végétaux et dans l'agriculture, qui est élaborée sur les mêmes principes que les listes de l'OIE et de l'OMS.

Le Groupe de travail est convenu que la communication relative à la *Liste OMS des agents antimicrobiens d'importance critique en médecine humaine*, à la *Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire*, et à d'autres outils similaires, doit être étudiée avec soin, afin d'éviter tout malentendu de la part des différentes parties prenantes, notamment du grand public.

5. Le Groupe de travail a été informé des travaux de l'*ad hoc* Intergovernmental Task Force on AMR – TFAMR (Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la RAM). Le [Code of Practice to Minimise and Contain Antimicrobial Resistance - CoP](#) (Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens) révisé a adopté l'emploi du terme « veterinary medical use » (utilisation en médecine vétérinaire), en ligne avec la terminologie de l'OIE employée pour décrire l'utilisation d'agents antimicrobiens pour le traitement, le contrôle / la métaphylaxie et la prévention / la prophylaxie d'une maladie spécifique. Le Code d'usages contient des renvois à la *Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire*, à la *Liste OMS des agents antimicrobiens d'importance critique en médecine humaine* et à d'autres outils pertinents.

¹ Quadripartite : le partenariat tripartite (la Tripartite) pour une approche « Une seule santé », qui réunit l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), est officiellement devenu la Quadripartite après qu'un protocole d'accord a été signé entre la Tripartite et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en mars 2022.

Le Groupe de travail a été tenu informé de l'élaboration par le TFAMR des Guidelines on Integrated Surveillance and Monitoring of Antimicrobial Resistance (Lignes directrices sur la surveillance et le suivi intégrés de la résistance aux agents antimicrobiens). Ces lignes directrices prennent en compte les travaux du WHO Advisory Group on Integrated Surveillance of AMR – AGISAR (Groupe consultatif de l'OMS sur la surveillance intégrée de la RAM) et les orientations pertinentes de l'OIE figurant dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*.

6. Le Groupe de travail a été tenu informé des travaux de l'OIE visant à mettre à jour les éléments de sa communication relative à la RAM, avec en particulier pour objectif d'intégrer toutes les nouvelles initiatives qui ont été développées ces dernières années. Le portail actuel sur la RAM peut être consulté sur le lien suivant : <https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-faisons/initiatives-mondiales/antibioresistance/>. Il est escompté que sa première mise à jour sera effective d'ici la fin du mois de mai 2022. L'adresse d'accès sera adaptée au changement de l'image de marque de l'OIE, et par conséquent communiquée ultérieurement.
7. Le Groupe de travail a été tenu informé des travaux du Groupe *ad hoc* de l'OIE chargé du référentiel technique pour les animaux aquatiques, constitué en vue de l'élaboration du *Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les espèces aquatiques* (ci-après dénommé *Référentiel technique pour les espèces aquatiques*). Le Groupe *ad hoc* comprend plusieurs membres du Groupe de travail : le Dr Donald Prater (président), le Dr Gérard Moulin et le Prof. Moritz van Vuuren. Conformément à l'approche utilisée pour la liste concernant les volailles, la liste ne comprendra que les agents antimicrobiens qui ont été identifiés comme étant autorisés dans au moins un pays pour un usage chez les animaux aquatiques. Un texte explicatif d'accompagnement, tenant compte de l'importance de l'utilisation courante hors autorisation de mise sur le marché des agents antimicrobiens et de l'utilisation des désinfectants en aquaculture, sera associé au document. Le Groupe de travail a entériné les travaux du Groupe *ad hoc* chargé du référentiel technique pour les animaux aquatiques, ainsi que les prochaines étapes proposées pour les travaux de ce Groupe *ad hoc*.

Le Groupe de travail a relevé que dans de nombreux pays, il n'y a pas d'agents antimicrobiens autorisés pour les espèces aquatiques, et que des considérations particulières pour les espèces aquatiques sont appliquées (telles que l'autorisation, dans certaines circonstances, basée sur un groupement par température plutôt que sur un groupement par espèces, et l'utilisation hors autorisation de mise sur le marché d'agents antimicrobiens chez les espèces aquatiques), qu'il conviendra de prendre en compte.

Le Groupe de travail a admis que des lacunes en matière de produits autorisés sont également possibles pour d'autres espèces animales, et qu'il sera nécessaire de les prendre en considération lors de l'élaboration des futures annexes de la Liste de l'OIE.

8. Le Groupe de travail a été informé de l'élaboration du *Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les suidés* (ci-après dénommé *Référentiel technique pour les suidés*) par le Sous-groupe sur les suidés (Dre Barbara Freischem, Dr Donald Prater, Dr Gérard Moulin, Prof. Moritz van Vuuren, Dr Stephen Page). Le Groupe de travail a entériné les travaux du Sous-groupe et a demandé à ce que les contributions relatives au projet de *Référentiel technique sur les suidés* lui soient communiquées de manière continue. Le projet de document sera diffusé aux parties prenantes pertinentes impliquées dans la santé animale - par exemple, l'organisation *HealthforAnimals* et la *World Veterinary Association – WVA* (Association mondiale des vétérinaires) - afin qu'elles présentent leurs contributions.
9. Les résultats préliminaires du sixième cycle de collecte de données de l'OIE sur l'utilisation des agents antimicrobiens ont été présentés au Groupe de travail. L'OIE a reçu 157 soumissions, dont 80 % (126 sur 157) comportaient des données quantitatives. Il a été souligné que les pays ont démontré leur implication dans la collecte de données depuis sa création, et qu'ils transmettent désormais des données plus détaillées en ayant recours aux différentes options de déclaration proposées par l'OIE. Le sixième cycle a démontré que le nombre de pays qui choisissent de communiquer des quantités par le biais de l'option 3 est en augmentation, la plupart d'entre eux ayant utilisé l'Outil de calcul de l'OIE. L'analyse du sixième rapport sur l'utilisation des agents antimicrobiens est achevée, et la révision interne ainsi que le processus de publication sont en cours. Le rapport devrait être disponible au début du mois de juin 2022. Le septième cycle de collecte de données a débuté le 13 septembre 2021 et la collecte de données est toujours ouverte.
10. Le Groupe de travail a été informé de l'état d'avancement du projet informatique de base de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens. Ce projet permettra d'intégrer les données de l'OIE sur l'utilisation des agents antimicrobiens avec les données sur l'utilisation des agents antimicrobiens et sur la résistance aux agents antimicrobiens de deux autres organisations de la Quadripartite, la FAO et l'OMS, par le biais du Tripartite Integrated System for Surveillance on Antimicrobial Resistance and Use – TISSA (Système intégré de la Tripartite pour la surveillance de la résistance aux agents antimicrobiens et l'utilisation des agents antimicrobiens). Les données sur l'utilisation des agents antimicrobiens seront transmises au TISSA au niveau régional ; aucune donnée de niveau national ne sera partagée.

11. Un retour d'information des réunions rassemblant le Service de l'OIE Antibiorésistance et produits vétérinaires et le Groupe de référence technique, qui ont porté sur le développement de la base de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens, a été présenté au Groupe de travail. Ces réunions ont servi de plateforme pour le partage d'expériences, afin que la transition de la collecte de données relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens, d'une feuille Excel à un système en ligne interactif et personnalisé, soit efficace. Trois membres du Groupe de référence technique ont eu l'amabilité d'accepter de piloter le système durant la phase de développement.
12. Le Groupe de travail a été informé de la cartographie des projets de collecte de données de terrain qui sont actuellement menés par l'OIE dans certains pays, suite à la recommandation de la 2^e Conférence mondiale de l'OIE sur l'antibiorésistance et l'utilisation prudente des agents antimicrobiens ayant trait à la possibilité future « d'ajouter des données provenant d'études de terrain » dans le système de base de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens. L'expérience acquise grâce à ces projets permettra à l'OIE de disposer d'informations sur l'aide méthodologique ou analytique dont les Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE ont besoin pour le pilotage des méthodologies de collecte de terrain des données de suivi de l'utilisation des agents antimicrobiens.
13. Après avoir discuté de la proposition du Groupe de travail lors de sa réunion de septembre 2021, la Commission du Code a proposé que le Groupe soit sollicité pour procéder à la révision du chapitre 6.10. La proposition du Groupe de travail soulignait que, le chapitre actuel n'étant pas limité aux animaux servant à la production de denrées alimentaires, l'intégration de mentions supplémentaires faisant référence aux animaux de compagnie pourrait être envisagée, et que l'ajout d'éléments relatifs à l'environnement, quoiqu'importants dans le contexte de la RAM, était susceptible de ne pas entrer dans le champ d'application de ce chapitre. La Commission du Code est convenue qu'il serait bénéfique d'envisager d'élargir de manière explicite le champ d'application du chapitre 6.10. aux animaux de compagnie et de loisirs et a estimé que l'ajout d'éléments ayant trait à l'environnement entrant dans le champ d'application de ce chapitre, étant donné que la circulation dans l'environnement d'agents antimicrobiens issus de produits médico-vétérinaires et de bactéries résistantes aux agents antimicrobiens provenant d'animaux peut avoir des répercussions sur la santé animale et la santé publique.

Le Groupe de travail a noté que l'environnement est déjà évoqué à plusieurs reprises dans le chapitre 6.10., en particulier sous la responsabilité de l'Autorité compétente, avec notamment l'importance des études visant à évaluer l'impact des agents antimicrobiens et l'élimination des agents antimicrobiens. Le Groupe de travail a admis que l'environnement aura une place importante dans l'approche « Une seule santé » pour réduire le plus possible et maîtriser la RAM, et que les travaux d'autres organismes et organisations de normalisation, notamment le Codex Alimentarius, l'OMS, la FAO, le PNUE et la Convention internationale pour la protection des végétaux (IPCC), doivent être pris en considération.

Le Groupe de travail a créé un Sous-groupe composé de certains de ses membres, la Dre Tomoko Ishibashi, Mme Barbara Freischem, le Dr Gérard Moulin, le Dr Stephen Page, le Prof. Moritz van Vuuren, et le Dr Donald Prater, afin que la mise à jour du chapitre 6.10. puisse avancer.

Le Groupe de travail est convenu qu'il étudiera la proposition formulée par la Commission du Code terrestre, visant à mettre à jour d'autres chapitres du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (les chapitres 6.7., 6.8., 6.9. et 6.11.) en temps voulu, après que des avancées significatives de la mise à jour du chapitre 6.10. auront été réalisées. Le Groupe a décidé d'intégrer l'examen des autres chapitres parmi les points de l'ordre du jour de sa réunion d'avril 2022.

14. Le Groupe de travail a discuté des suites de la session de brainstorming qui s'est tenue lors de la réunion d'avril 2021, et était axée plus particulièrement sur l'éducation et l'apprentissage en ligne liés à la RAM. Le Groupe de travail a été informé que des travaux sur ce sujet sont en cours à l'OIE, en coordination avec les Centres collaborateurs de l'OIE ; il a fait part de son intérêt à continuer à être tenu informé de l'avancement de ces travaux. Le Groupe de travail a étudié la possibilité que du temps supplémentaire soit consacré à des sessions de brainstorming lors des prochaines réunions.
15. Le Groupe de travail est convenu que toute mise à jour supplémentaire de son programme de travail doit être basée sur les recommandations de la 2^e Conférence mondiale de l'OIE sur l'antibiorésistance et l'utilisation prudente des agents antimicrobiens.
16. Une mise à jour relative à la Liste mondiale des médicaments essentiels pour les animaux servant à la production de denrées alimentaires de la World Veterinary Association – WVA (Association vétérinaire mondiale) et de l'association caritative Brooke a été présentée au Groupe de travail ; ce document consistera en une liste de médicaments essentiels et une liste de médicaments complémentaires.

La Liste mondiale des médicaments essentiels pour les animaux servant à la production de denrées alimentaires sera établie par huit groupes de travail spécifiques aux espèces (grands ruminants, petits ruminants, équidés, volailles, porcins, aquaculture, abeilles, lapins) d'ici à la mi-2022.

Le Groupe de travail a relevé que l'élaboration de cette liste pourrait concerner son travail de préparation des annexes spécifiques aux espèces de la Liste de l'OIE.

17. Lors de sa réunion d'avril 2022, le Groupe de travail a été tenu informé de l'avancement de la dernière version de la liste d'antimicrobiens pour les suidés. Un retour d'information de l'organisation HealthforAnimals et de la World Veterinary Association (Association mondiale des vétérinaires) sera sollicité en mai et juin. Après consolidation, la liste pour les suidés sera entérinée par le Groupe de travail et publiée en annexe du rapport de sa prochaine réunion, de la même manière que la liste concernant les volailles.
18. Le Groupe de travail a également examiné la révision en cours du chapitre 6.10. que le Sous-groupe a présenté et est convenue de poursuivre ces travaux pour que le projet révisé soit transmis à la Commission du Code afin qu'il soit l'objet de discussions lors de sa réunion de septembre 2022.